

NORME INTERNATIONALE

ISO
5149-1

Première édition
2014-04-15

AMENDEMENT 2
2021-01

Systèmes frigorifiques et pompes à chaleur — Exigences de sécurité et d'environnement —

Partie 1: Définitions, classification et critères de choix

iTech Standards
[AMENDEMENT 2: Mise à jour de l'Annexe A et des tableaux de fluides frigorigènes](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/12142/iso-5149-1-2014/amd-2-2021)

Document Preview

Refrigerating systems and heat pumps — Safety and environmental requirements —

[ISO 5149-1:2014/Amd.2:2021](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/12142/iso-5149-1-2014/amd-2-2021)

[AMENDMENT 2: Update of Annex A and the refrigerant tables](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/12142/iso-5149-1-2014/amd-2-2021)



Numéro de référence
ISO 5149-1:2014/Amd.2:2021(F)

© ISO 2021

iTeh Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

[ISO 5149-1:2014/Amd 2:2021](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/12142180-347f-4dd8-9ca1-20e67557fc66/iso-5149-1-2014-amd-2-2021>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2021

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Genève
Tél.: +41 22 749 01 11
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir www.iso.org/avant-propos.

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 86, *Froid et climatisation*, sous-comité SC 1, *Exigences de sécurité et d'environnement relatives aux systèmes frigorifiques*.

Une liste de toutes les parties de la série ISO 5149 se trouve sur le site web de l'ISO.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse www.iso.org/fr/members.html.

Systèmes frigorifiques et pompes à chaleur — Exigences de sécurité et d'environnement —

Partie 1: Définitions, classification et critères de choix

AMENDEMENT 2: Mise à jour de l'Annexe A et des tableaux de fluides frigorigènes

Article 3

Remplacer l'alinéa d'introduction comme suit:

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions de l'ISO 817 ainsi que les suivants s'appliquent.

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes:

- ISO Online browsing platform: disponible à l'adresse <https://www.iso.org/obp>
- IEC Electropedia: disponible à l'adresse <http://www.electropedia.org/>

3.7.2

[ISO 5149-1:2014/Amd 2:2021](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/12142180-347f-4dd8-9ca1-20e67557fc66/iso-5149-1-2014-amd-2-2021>
Dans la SOURCE, remplacer «2.5» par «3.1.5, modifié».

3.7.3

Inverser l'ordre de la «Note 1 à l'article» et de la SOURCE. Dans la SOURCE, remplacer «2.1.44» par «3.1.43, modifiée – La Note 1 à l'article a été ajoutée».

3.7.9

Dans la SOURCE, remplacer «2.32» par «3.1.35, modifié».

3.10.3

Supprimer la Note 1 à l'article.

3.10.4

Supprimer la Note 1 à l'article.

Annexe A, Tableau A.1

À la ligne A - a, supprimer «Limite de toxicité × volume de la salle ou voir A.5» de la colonne I de la Classe d'emplacement et ajouter «Limite de toxicité × volume de la salle» à la place. Ajouter la note suivante:

NOTE Les variations nationales par rapport à ce tableau ne modifient en rien les exigences par rapport à celles spécifiées dans le présent document. Ce tableau a été révisé afin de supprimer l'inférence incorrecte selon laquelle l'Article A.5 peut être appliqué à la classe d'emplacement I. Le texte de l'Article A.5 indique qu'il ne s'applique qu'à la classe d'emplacement II.

A.5.1, liste

Remplacer le troisième alinéa comme suit:

- pour les appareils comportant plus d'une unité intérieure, la puissance frigorifique de chaque unité intérieure ne doit pas dépasser 35 kW lorsqu'elle est soumise à essai conformément à l'ISO 5151, l'ISO 13253 ou l'ISO 15042 dans des conditions T1;
- pour le chauffage, et uniquement pour les appareils comportant plus d'une unité intérieure, la puissance calorifique de chaque unité intérieure ne doit pas dépasser 35 kW lorsqu'elle est soumise à essai conformément à l'ISO 5151, l'ISO 13253 ou l'ISO 15042 dans des conditions H1;

A.5.2.3

**iTeh Standards
(<https://standards.iteh.ai>)**

Annexe B, Tableaux B.1, B.2 et B.3

Document Preview

Remplacer les [Tableaux B.1, B.2 et B.3](#) comme suit:

[ISO 5149-1:2014/Amd 2:2021](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/12142180-347f-4dd8-9ca1-20e67557fc66/iso-5149-1-2014-amd-2-2021>